N° 26 Juin 2016



Le Bulletin de l' Union des Chasses Privées du Morbihan

Dans ce numéro :

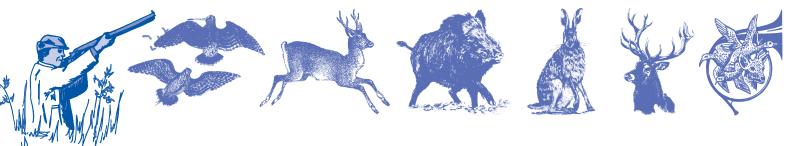
- 1) Le mot du Président (p.2)
- 2) Le compte rendu de l'AG du 9 mai 2016 (p.3)
- 3) La présentation des Administrateurs et du Bureau (p.6)
- 4) Le site internet (p.6)
- 5) Les enjeux stratégiques (p.8)
- 6) La parole à l'ami (p.10)
- 7) Les ball-traps (p.12)
- 8) Les 1/2 journées de chasse au petit gibier (p.13)
- 9) Les séances de tir sur sanglier courant (p.14)
- 10) Appel de cotisation annuelle (p.15)
- 11) Fiche d'adhésion (p.16)

UNION DÉPARTEMENTALE DES CHASSES PRIVÉES DU MORBIHAN

Siège administratif : Chemin du Gazolven 56780 ILE AUX MOINES

N'OUBLIEZ PAS VOS COTISATIONS! **VOIR PAGE 15**

FÊTE DES JEUNES CHASSEURS DU MORBIHAN AVEC PARTICIPATION DE L'UCPM LE 21 AOÛT 2016 DANS LE PARC DU CHÂTEAU DE TRÉDION



Le mot du Président

Cette année, nous vivons un grand changement puisque Hervé de Saint Germain quitte la présidence et devient Président d'Honneur de l'UCPM.

Nous le remercions chaleureusement pour son action au cours de ses 6 années de Présidence. Hervé a œuvré pour la défense des chasses privées et la promotion de l'UCPM .Certains de nos adhérents ont eu à recourir à la justice pour défendre leur droit, en particulier vis-à-vis d'ACCA, ils ont trouvé en Hervé et l'équipe qu'il a su constituer des alliés indéfectibles.

La justice s'est prononcée dans ce domaine en faveur des chasses privées, ce que nous enregistrons avec satisfaction, en particulier dans l'affaire de Berné où l'ACCA a perdu jusqu'en cassation. Ce dossier a quelque peu entaché nos relations avec la Fédération ces derniers mois bien que nous n'ayons pas été impliqués directement dans le procès. J'espère que nos relations avec la Fédération vont se maintenir dans un but constructif et j'en profite pour féliciter Maurice Joubaud pour son élection à la Présidence de la Fédération. Maurice est adhérent à l'UCPM où il représente la société de chasse « La Bonne Entente » Est-ce un bon présage ? Je veux le croire.

La Fédération lance des actions de promotion de la chasse, Un Dimanche à la Chasse, Permis à 0 €... toutes actions principalement destinées à la jeunesse à qui nous pouvons offrir autre chose que la « culture » transmise dans les médias. En 2007, Ronan Fraval de Coatparquet, alors Président de l'UCPM, écrivait : »Une nécessité : faire comprendre au non chasseur que la chasse n'est pas négative et que nous sommes des gestionnaires de la nature et de la ruralité et non des destructeurs »

Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien à ces actions et j'encourage tous nos adhérents à ouvrir leurs rangs aux jeunes qui passeront leur permis cette année et à les parrainer. Je rappelle à ce sujet que pour les moins de 30 ans, la première année de cotisation à l'UCPM est gratuite. Encouragez donc les jeunes à s'inscrire comme sympathisants, nous avons besoin de jeunes.

Cette année nous lançons une action de communication en prenant appui sur la fête des Jeunes Chasseurs du Morbihan, à Trédion le 21 août. Cette fête est une belle vitrine pour les chasseurs, les artistes et les métiers traditionnels de l'activité cynégétique. Nous avons pu constater ces dernières années et encore plus l'an dernier que le public dépassait largement le cercle des chasseurs et que des familles entières venaient découvrir nos activités.

Le bureau de l'UCPM que je remercie pour son aide et son implication, vous souhaite à tous une très bonne saison 2016/2017.

Olivier SACHS



Jean de RUSSON

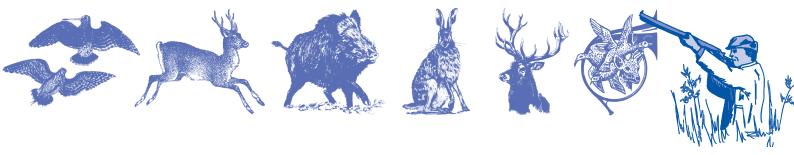
La Brayancière 35 500 Saint M'Hervé www.foret-avenir.fr Tél 06 60 56 26 72 jean.de.russon@foret-avenir.fr

Nouveau

Votre forêt informatisée et archivage de vos documents

Plan simple de gestion
Vente de bois
Montage de dossiers de subvention pour boisements et reboisements

Gestionnaire Forestier Professionnel



Compte-rendu de l'Assemblée de l'U.C.P.M.

du lundi 9 mai 2016, les Abbatiales - 56400 Le Bono.

ACCUEIL DES PERSONNALITÉS

Il est fait mention de la présence de monsieur Le Dortz, vice président et trésorier de l'Association des Jeunes Chasseurs du Morbihan, ainsi que du message d'excuses transmis par Monsieur Jaffré, directeur de la Fédération au nom de son président.

ACCUEIL DE NOUVEAUX ADHÉRENTS

Les nouveaux adhérents ou présents pour la première fois à notre assemblée se présentent.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

En raison de la démission de Christian de La Tullaye de son poste d'administrateur et d'un poste resté vacant, deux nouveaux administrateurs ont été élus par le Conseil d'Administration lors de son dernier conseil du 17 mars 2016 :

Emmanuel de Brunhoff, notre nouveau Secrétaire Général

Et **Marc Romefort**, chargé de la remise en forme et de la gestion de notre site internet

Nous les félicitons et nous remercions Christian de La Tullaye pour sa participation assidue à la gestion de l'UCPM.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MAI 2015

Par Hervé de Saint Germain

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2016

Par Hervé de Saint Germain

> Conseil d'Administration de la Fédération

L'UCPM s'attendait à se voir attribuer un siège au conseil d'administration de la Fédération comme cela avait été promis en 2015.

Par lettre du 2 mars 2016, le Président Bonnefous nous signifie son retour en arrière en nous précisant que notre candidature ne pourra être présentée qu'en 2019. Nous avons consulté un avocat spécialisé en Droit administratif qui nous a confirmé la validité de notre candidature.

Le Conseil d'Administration de la Fédération comprend statutairement 16 membres dont le Président. 11 membres représentent les 11 Unités de Gestion et 4 membres représentent les différentes formes d'organisation des territoires de chasse existant dans le département. Les quatre formes d'organisation sont les suivantes : ACCA, Association Communale de Chasse, Association de Chasse, Chasses Privées ou individuelles

Comme indiqué ci-dessus, à ce jour, il ne nous est pas possible de présenter une candidature à un poste d'administrateur, malgré le poids des chasses privées en Morbihan, à moins que ce ne soit à cause de leur poids ? Les discussions se poursuivent.

Parmi les initiatives proposées aux adhérents de l'UCPM, les prestations suivantes ont connu un réel succès :

- Assurance chef de battue et chef de ligne, cette assurance, incluse dans la cotisation annuelle, couvre les directeurs de chasse, chefs de battue et leurs chefs de ligne délégués.
- Conseils juridiques préventifs (1 ou 2 fois par an), nos spécialistes juridiques sont à même de prodiguer des conseils juridiques ou de diriger vers un avocat spécialisé
- > Conseils techniques aux adhérents
- Ball-trap : les ball-traps qui ont eu lieu en juillet et en septembre à Pluméliau ont eu un réel succès et ont largement contribué à la convivialité dans notre Union.
- Sanglier courant à La Roche Bernard : pour la première fois, nous avons organisé une séance de tir sur sanglier courant, cette journée de test a eu un réel succès et



nous a permis de constater la nécessité d'un entraînement régulier, nous envisageons donc de faire au moins deux journées dans la prochaine saison.

- ➤ Demi-journée de chasse au petit gibier près de Malansac, nous avons organisé deux ½ journées avec levée d'étang au canard et chasse aux perdreaux, suivi d'un déjeuner tiré du panier et partagé, très réussies. Nous prévoyons de recommencer cette année en y ajoutant la chasse du faisan.
- Recherche de territoires et d'actions de chasse. Les propositions ou demandes d'action de chasse qui nous ont été présentées nous ont permis des mises en relation généralement couronnées de succès.

Par contraste, les échanges de parties de chasse, la reprise de chasses en déshérence et le fonctionnement du site Internet ont moins bien fonctionné et restent des objectifs pour la saison qui s'ouvre.

INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION

- Nombre de chasseurs en Morbihan : en 2015.2016 :
 11 504 (dont 1 500pour l'AICA de Belle-Ile) contre
 11 728 en 2014.2015, soit une perte de 1.9%
- > Nombre d'adhérents :

Sociétés communales : 163 (stable)

Sociétés privées : 261 (+3) Adhérents individuels : 291 (+5)

G.I.C. : 5 (stable) A.C.C.A. : 68 (stables) Total 796 (+8)

> Date d'ouverture générale de la chasse : 18.09.2016

> Dates de clôture

perdrix : 08.01.2017 Faisan : 08.01.2017

Lièvre : Ouverture le 09.10.2016 Fermeture le 13.11.2016

Lapin: 08.01.2017

L'arrêté préfectoral à paraître mentionnera les cas particu-

liers ainsi que les horaires.

Gros gibier: Bracelets 2016 chevreuils: 7148 (+396) Sangliers: 1846 (+486)

INFORMATION NATIONALE

ACCA: Après quelques hésitations en début d'année, le gouvernement a décidé de laisser les associations libres de leur choix, rester indépendantes ou fusionner, laissant la décision finale au pouvoir souverain de leurs assemblées générales.

PROJET D'ACTION 2016-2017

- Maintien des activités traditionnelles de défense des chasses privées suivant les occurrences.
- Site internet : son actualisation et sa remise en route sont sur le point d'aboutir, grâce à l'expérience de Marc Romefort, nouvel administrateur.
- Fête des jeunes chasseurs: 21 août 2016 dans le parc du château de Trédion. L'UCPM y sera présente, avec un stand mis gracieusement à disposition par l'organisation. Il est en effet important que nous nous fassions connaître des jeunes et des moins jeunes. Une permanence sur place sera assurée par une équipe d'adhérents. Un aménagement du stand est prévu (banderole et documentation), la décoration intérieure attractive est laissée aux soins et à l'imagination des adhérents. Cette action est une tentative visant à développer notre Union des Chasses Privées du Morbihan en intégrant des jeunes.
- Le permis de chasser à 0 € à partir de 15 ans pour les résidents du département. Mis en place par la Fédération pour 2016, à l'instar d'autres fédérations qui l'ont expérimenté avec succès.

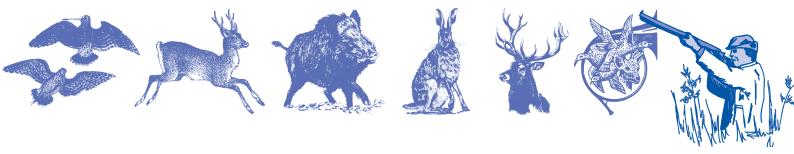
Qu'y a-t-il dans cette nouvelle offre?

- L'inscription gratuite à l'examen du permis de chasser (plus la 1ère réinscription en cas d'échec).
- La fourniture du livre de formation.
- La formation théorique et pratique gratuite à l'examen du permis de chasser.
- La première année de validation nationale du permis de chasser gratuite pour le petit gibier ainsi que pour le grand gibier.
- La première année d'assurance responsabilité civile simple gratuite.
- L'accès à un territoire de chasse sur une ou plusieurs journées (accès offert par les responsables de territoires de chasse participant à cette opération : chasses communales et privées).
- Des promotions et des offres exclusives chez des commerçants (équipements...).

(source : site internet de la Fédération)

L'UCPM se réjouit de cette initiative et l'encourage en demandant à ses adhérents d'accueillir favorablement les jeunes chasseurs issus de cette formation en leur adjoignant un parrain.

- Ball trap (responsable Paul Cattaert): le jeudi 7 juillet et le mercredi 7 septembre au stand de l'Armurerie Douillet-Dreumont à Pluméliau. Pour cette activité, les amateurs ont également pu se préinscrire.
- Tir au sanglier courant (responsable Patrick Provost) : deux dates sont proposées : 25 juin et 23 juillet. Les chasseurs intéressés ont rempli leur bulletin de préinscription. Lieu : Stand de l'Armurerie du Rodoir à La Roche-Bernard.



Demi-journées de chasse au petit gibier (responsable Jean-Paul de Rusunan): Au château de La Grationnaye près de Malansac. Les dates seront fixées prochainement et les chasseurs préinscrits en seront informés.

Ces trois activités restent ouvertes à l'inscription (voir les fiches jointes), priorité étant accordée à ceux qui se sont préinscrit. Elles feront l'objet d'une information précise des chasseurs.

Accueil de jeunes chasseurs, titulaires de leur premier permis. L'UCPM souhaite que les sociétés de chasse privée, comme les particuliers, acceptent d'accueillir pour une journée minimum un jeune chasseur dont un ainé expérimenté jouera le rôle de tuteur au cours de la partie de chasse au petit ou au gros gibier.

Ce plan d'actions est adopté à l'unanimité.

ÉVOLUTIONS JURIDIQUES

Notre administrateur Paul Cattaert communique les informations suivantes :

Monsieur Yannick Le Flohic a exposé la démarche engagée par le Groupement de la Bellevue contre la procédure d'agrément de l'ACCA de Berné.

Au terme des recours introduits en premières instances devant, le Tribunal Administratif de Rennes d'une part et le tribunal de Grande Instance de Lorient d'autre part, des décisions d'annulation ont été prises par les plus hautes instances juridictionnelles concernant :

- l'agrément de l'Association de Chasse Communale de Berné par le Préfet;
- > et la création même de l'Association.

Les décisions prises par la Cour d'appel Administrative de Nantes et la Cour de Cassation ont été motivées en se fondant sur des manquements graves dans le processus de création et d'agrément de l'ACCA de Berné.

Contact pour plus de précisions : Paul Cattaert : Tél : 06 86 00 74 16 – E.mail : « ucpm.ug7-1@orange.fr »

Adhésions

L'UCPM regroupe à ce jour 131 adhérents se répartissant entre 75 sociétés (58 en 2015) et 67 individuels.

L'UCPM représente 26 % des associations et 20 % des individuels des chasseurs du département.

11504 permis ont été délivrés en 2015.2016

Cette augmentation du nombre des adhésions des sociétés est révélatrice des inquiétudes des pratiquants des chasses privées et des individuels face aux évolutions généralement favorables aux ACCA. Cet intérêt est aussi motivé par les avantages que représentent le regroupement en une Union forte ainsi que pour leurs membres, notamment présidents, chef de battue et chefs de ligne, l'assurance RC incluse dans la cotisation.

Une fiche technique de cette assurance sera très bientôt disponible.

COTISATIONS

Au 31.12.2015, 64sur 75 associations adhérentes, et 67 sur 76 adhérents individuels étaient à jour de leur cotisation.

Pour l'exercice 2016, nous proposons de maintenir les cotisations au même niveau, soit :

Moins de 100 hectares
 De 101 à 250 hectares
 Plus de 250 hectares
 Sympathisant
 30€
 40€
 50€

Moins de 30 ans
 1^{re} cotisation offerte

La proposition est adoptée à l'unanimité

Sacs à gibier : 2 € les 10, pour finir les stocks. Panneaux « Chasse Gardée » : prix inchangés de 4€

RAPPORT FINANCIER

Notre Trésorier-Administrateur Guy de Mentque communique les chiffres suivants :

L'année comptable 2015 s'est terminée par un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 2 261,67 €, contre 3 427,86 € en 2014.

Les recettes totales ont été de 7 456,61 €, constituées essentiellement par les cotisations des adhérents : 5 220,00 €, en augmentation de 6,4% par rapport à celles de 2014.

Le complément à 7 456,61 €, est dû aux recettes du balltrap, de la publicité dans le bulletin, de la vente de sacs à gibier et à la rémunération de notre compte épargne.

Les dépenses auront été de 5 194,94,€, contre 4 008,54 € en 2014 (+ 1 186,40 €) en grande partie à cause d'une dépense exceptionnelle de 1 920 € relative à notre participation aux frais de procès dans l'affaire de Berné. Le reste est dû à l'édition du bulletin, à l'affranchissement du courrier, à l'assurance RC "organisateur de chasse" et "chef de ligne", aux frais du ball-trap etc...

En conclusion, après plusieurs exercices largement excédentaires, on peut affirmer que la situation financière de l'UCPM est saine.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité



ADMINISTRATEURS ET BUREAU DE L'UCPM

Cette année nous devons procéder à la réélection de 4 administrateurs :

- Michel Bouché
- Hugues de Charrette
- Ronan Fraval de Coatparquet
- Hervé de Saint Germain

Ces 4 administrateurs sont réélus à l'unanimité Le Conseil d'administration se compose donc de :

ADMINISTRATEURS

- Bertrand de Charette
- Hervé du Cleuziou
- Jacques du Pontavice
- Gérard de Wolbock
- Paul Cattaert
- Guy de Mentque
- Bertrand Archambaud
- Bernard de Ternav
- Jean-Paul de Rusunan
- Olivier Sachs
- Michel Bouché
- Ronan Fraval de Coatparquet
- Hervé de Saint Germain
- Hugues de Charette
- Hubert de Chantérac
- Pierre Kerjouan
- Emmanuel de Brunhoff
- Marc Romefort

BUREAU DE L'UCPM

• Olivier SACHS - président 06 88 75 68 94

• Guy de Mentque - Vice-Président - Trésorier

02 97 42 95 18 /01 45 04 33 68

- Bertrand Archambaud Vice-Président 02 97 41 81 43
- Hervé du Cleuziou Vice-Président 02 97 43 07 32
- Emmanuel de Brunhoff secrétaire général

02 97 47 51 57

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET

Par Marc Romefort

Le site internet, après une période de sommeil due au décès de son administrateur et à un logiciel devenu obsolète en 2014, a fait l'objet d'une reprise complète sur un nouveau support permettant à l'avenir des évolutions. D'ors et déjà, chaque adhérent peut se connecter avec son identifiant et son mot de passe

QUESTIONS DIVERSES

Actéon (www.acteonchasse.fr), association créée en 1996, a pour but premier de proposer des territoires ouverts à des chasseurs qui n'en disposent pas ou qui souhaitent chasser un gibier particulier absent de leur territoire.

Actéon a acquis depuis 20 ans une grande renommée parmi les chasseurs ainsi qu'une expertise reconnue dans la mise en relation de ceux-ci avec les gestionnaires de territoires.

Un pôle Actéon Ouest France est en cours de création.



Basé dans le Morbihan, il a vocation à proposer des séjours de chasse de courte durée dans le grand Ouest et en particulier en Bretagne.

Actéon Ouest France recherche des territoires qui pourraient, après signature d'un contrat et contre versement d'une contribution, accueillir des chasseurs pour un ou quelques jours. Tous les gibiers peuvent être proposés mais ce sont surtout les chevreuils et sangliers, en chasse individuelle ou en battue, pour le grand gibier, ou les bécasses et le gibier d'eau, pour le petit gibier, qui sont plus spécifiques de notre région et donc principalement recherchés.

Si donc vous souhaitez ou envisagez d'accueillir des chasseurs « à la journée », n'hésitez pas à contacter le responsable d'Actéon Ouest France, Jean-Sébastien Tavernier 06 01 63 25 52 ou jstavernier@hotmail.com

Emmanuel de Brunhoff Secrétaire Général de l'UCPM



Nous réalisons tous vos documents



IMPRIMERIE MOREAU - Z.A. LES MÉTAIRIES - 56130 LA ROCHE-BERNARD TÉL. 02 99 90 63 45 - FAX 02 99 90 85 45

contact@imprimeriemoreau.com

- BROCHURES
 - DÉPLIANTS TOURISTIQUES
 - PUBLICITÉ
 - LIASSES DE FACTURES
 - LETTRES
 - ENVELOPPES
 - MAQUETTES
 - PRISES DE VUES PAR
 UN PROFESSIONNEL
 - ILLUSTRATIONS







Les enjeux stratégiques

Feue la subsidiarité

La subsidiarité qui nous avait été présentée comme un des piliers de sauvegarde pour la constitution de l'Europe, est bien morte. Le nombre de lois, règlements, normes et autres injonctions que nous avons à subir sans pouvoir exprimer notre opinion est juste accablant. Le regroupement est à l'ordre du jour, il y a eu regroupement de régions, Dieu merci la Bretagne est épargnée. Il y a maintenant regroupement de communes, ce qui en soi n'est pas forcément une mauvaise chose compte tenu du bouleversement des moyens de communication (internet et téléphone) et des transports routiers, et ce regroupement impacte l'organisation de certaines chasses.

Virage à 180 degrés

L'article 16 de la loi 2012-325 du 7 mars 2012, imposant de fait la fusion des ACCA en une seule association lorsqu'il y a regroupement de communes, a fait l'objet de nombreux blocages et a provoqué une ques-

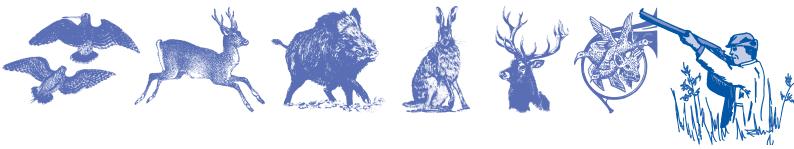
tion écrite du député Jean-Noël Cardoux (Loiret, LR) à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal, visant à allonger le délai de un an imposé par la loi pour procéder à ce regroupement. Réponse négative et cinglante de la ministre : « les éventuels conflits entre associations de chasse [] ne sont pas acceptables »

Quinze jours plus tard, un amendement à la loi est présenté par le sénateur du Cantal Jacques Mézard (RDG): « en cas de fusion, de communes, les associations communales de chasse agrées préalablement constituées peuvent être maintenues »

Le rapporteur du projet de loi, Jérôme Brignon, soutient cet amendement en séance et la ministre prenant une décision à 180 degrés de sa réponse précédente donne un avis favorable au nom du gouvernement.

L'évocation de cet épisode parlementaire a pour but





de présenter le cadre dans lequel se situe une partie de la première réponse de la ministre, elle écrit en effet : « Une dérogation à l'obligation de faire fusionner les associations communales de chasse agréées (ACCA) dans le cas des fusions de communes en une commune nouvelle pour les départements à ACCA obligatoires n'est pas opportune car elle ne va ni dans le sens de l'évolution historique du dispositif des ACCA ni dans le sens d'une meilleure gestion cynégétique, en particulier du grand gibier. [] Cette mesure a été prévue à la demande des représentants cynégétiques car elle permet de renforcer le rôle et l'importance d'ACCA qui ont en gestion de vastes territoires. En outre, elle a été jugée nécessaire par les représentants des plus petites communes (on se demande qui a été consulté?). [La gestion cynégétique des territoires forestiers et agricoles soumis à une pression croissante du grand gibier, doit au contraire tenir compte de la grande superficie des domaines vitaux des espèces et des interactions entre ces territoires. Cette gestion doit être commune et les gestionnaires de ces milieux et de ces espèces ont le devoir de dépasser leurs intérêts personnels à conserver une organisation passée. Ils

doivent au contraire promouvoir et accompagner une gestion nouvelle d'un patrimoine commun. »

Libres et égaux ?

Ceci est révélateur d'un état d'esprit : il faut globaliser et la gestion d'un territoire doit se concevoir à l'échelle intercommunale et pourquoi pas à l'avenir, départemental.

Voilà qui est grave pour les chasses privées de territoires petits à moyen, l'agrément de plans de chasse risque de devenir de plus en plus problématiques, la priorité étant accordée aux « super ACCA ». Nous en avons la démonstration dans les Côtes d'Armor où il n'est plus possible d'obtenir un plan de chasse au lièvre si l'on n'a pas un minimum de 100ha.

Le sujet est géré au niveau des Fédérations, or la majorité des administrateurs est constituée de représentants d'ACCA bien que les chasses privées soient majoritaires dans le département du Morbihan. Les décisions risquent donc d'être prises non pas en fonction d'un équilibre global mais en fonction d'une idéologie. Sommes-nous vraiment libres et égaux ?

Olivier Sachs





Le mot de l'ami

L'ami du mot

Merci Président Olivier Sachs de me permettre d'insérer ces quelques lignes dans le bulletin de l'U.C.P.M.

Secrétaire général de l'Union, j'ai connu le passage de témoin de Ronan Fraval de Coatparquet à Hervé de Saint Germain (Nano et Tintin) qui sont, pour moi, plus que des amis.

Ronan, du MONT-ERBLANC, cette commune dont Vannes est au sud (cela te rappelle quelque chose ?) a passé le témoin à Hervé sur le rivage de Larmor-Baden. Hervé passe le témoin à Olivier, pieds sur terre en l'Île aux Moines. Les Moineaux quoique passereaux sont restés sédentaires à Redon. A défaut de moineaux, le président itinérant en Morbihan nous amènera-t—il quelques lapins?

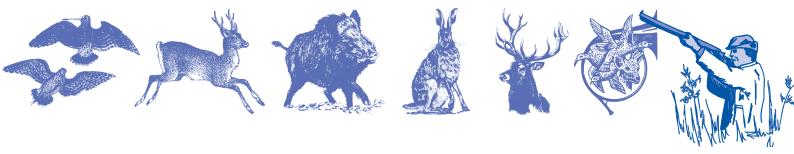
Hervé, cher past président, aussi remarquable que remarqué, ton ex secrétaire général de dit bravo et merci. J'y associe Coline en toute affection.

Hugues de Charette



Hôtel - Restaurant

Repas de Famille – Mariage - Séminaire
Impasse de Kerdréan
56400 Le Bono
Entre Vannes et Auray
Dans son superbe Parc
02 97 57 84 00
www.domaine-abbatiales.com



Les principaux services mis à disposition par l'UCPM pour ses adhérents

JURIDIQUE

Nous pouvons intervenir financièrement aux deux bouts de la chaine juridique.

En amont:

- Conseil juridique précontentieux concernant la chasse dans son environnement (directement ou par avocat spécialisé, aux frais de l'Union, selon la nature du problème).
- Procédures à suivre pour se prémunir ou sortir d'une ACCA

En aval:

 Participation aux frais d'avocat en cas de cassation, en principe la moitié, si nous considérons, par exemple, que le résultat peut faire jurisprudence pour ou contre les intérêts des chasses privées, des propriétaires ou loueurs de chasse.

Entre l'amont et l'aval, nous assistons à la demande, les adhérents concernés par un procès, par exemple pour rencontrer leur avocat.

ASSURANCE

 Nous avons souscrit, auprès de Groupama, une assurance « organisateur de battues et chefs de lignes » pour nos adhérents valable aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain.

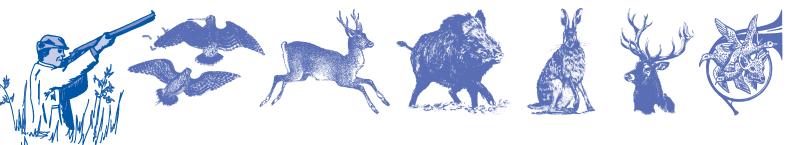
RECOURS EN CAS D'ATTRIBUTION JUGÉE ANOR-MALE DE BRACELETS

 Nous pouvons vous aider à établir un recours en cas de refus « injustifié » de demandes de bracelets de chevreuil et, le cas échéant, vous accompagner à la Fédération pour défendre ce recours ou pour écrire une lettre à la Fédération, DDTM ou au Préfet.

CHASSE, TERRITOIRE, ACTION

Nous vous aidons à trouver, y compris par affichage gratuit dans notre Bulletin et dans les journaux :

- Une chasse, une action de chasse, à louer ou à acheter
- Un garde-chasse privé
- Un piqueux et sa meute créancée le cas échéant (chevreuil, renard, sanglier, lièvres) par l'intermédiaire de Patrick Provost (Port. 06 88 08 18 56) qui est membre de l'Union et qui a sa propre meute mais qui, selon les situations, peut orienter vers d'autres piqueux.
- Un piégeur, tous types de prédateurs par l'intermédiaire du Président des Piégeurs Agréés du Morbihan, M. J.C. Zulliani (Tél. 02 97 65 91 81) qui est lui-même piégeur agrée et adhérent.
- Des possibilités d'échange de parties de chasse entre adhérents qui souhaitent diversifier le type de chasse qu'ils pratiquent (lapin contre faisan ou gros contre petit gibier, par exemple).
- A acheter ou à vendre un bois ou une propriété..
- A vous donner des informations techniques (armes, matériel moderne, gibier..)
- A répondre à toutes autres questions liées à la chasse
- A se substituer, à titre temporaire au(x) chasseur(s)
 d'une chasse ou déshérance à la suite d'un décès,
 maladie, mutation ou... pour assurer la continuité
 (bracelet, prédateur, entretien...)
- Nous assurerons le contact entre les organisateurs de battues et chasseurs de sangliers dans des délais très courts, suite à un passage, pouvant être d'une journée ou demi-journée à l'autre, à se rencontrer pour cette opportunité de chasse.
- Nous permettrons à des chasseurs qui ont peu l'opportunité de chasser le petit gibier de participer à des ½ journées ou journées de chasse à des prix raisonnables (s'inscrire auprès du président).



Les Ball-Traps Prix de l'U.C.P.M.

Les jeudi 7 juillet et mercredi 7 septembre 2016, à 9 h 30 à Pluméliau 56390

Nous vous proposons de participer à l'un, l'autre ou les deux concours de Ball-trap organisés les 7 juillet et 7 septembre 2016, à Pluméliau 56390, Ets Douillet-Dreumont, Kerledorze (Tél. 02 97 25 13 33).

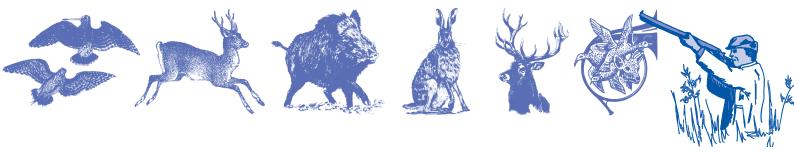
Vous pouvez en tant qu'adhérent ou sympathisant venir accompagné de membres de votre famille, d'amis et de jeunes à partir de 14 ans [les mineurs doivent avoir avec eux une autorisation parentale de participer au(x) Ball-trap(s)]. Ceux qui n'ont pas de permis de chasse et voudraient y participer devront prendre une assurance sur place (valable pour l'année, au prix de 8 euros).

Les Ball-traps commenceront à 10 h, précédés d'un café de l'amitié *(accueil à partir de 9 h 30)*. Ils seront suivis à 12 h 30 d'un pot de l'amitié.

Un déjeuner est prévu dans un restaurant proche pour ceux qui le désirent.

Merci de nous faire savoir (avant le 30 juin pour le Ball-trap du 7 juillet et avant le 31 août pour le Ball-trap du 7 septembre) si vous souhaitez participer en retournant les documents suivants :

Monsieur et/ou Madame proposée le jeudi 7 juillet 2016.	s'inscri(t)(vent) à la manifestation	
Il (elle) sera seul(e) ou accompagné(e) (rayez la mention	inutile) de personne(s).	
La participation sera de 50 € (ball-trap, pot et déjeuner) par per pot de l'amitié ou de 25 € pour le pot de l'amitié et le déjeune		
Votre (vos) inscription (s) avec règlement par chèque libellé au nom de l'UCPM (Union des Chasses Privées du Morbihan) est (sont) à retourner avant le 7 juin 2016 à :		
Paul CATTAERT - 12 rue de Bellevue - 56810 SAINT-AVÉ		
·		
Monsieur et/ou Madame proposée le vendredi 3 septembre 2015.	s'inscri(t)(vent) à la manifestation	
proposée le vendredi 3 septembre 2015.	inutile) de personne(s). ner) par personne ou de 25 € pour le	
proposée le vendredi 3 septembre 2015. Il (elle) sera seul(e) ou accompagné(e) (rayez la mention La participation sera de 50 € (café, ball-trap, pot et déjeun	inutile) de personne(s). der) par personne ou de 25 € pour le et le déjeuner. u nom de l'UCPM (Union des Chasses	



Les demi-journées de chasse au petit gibier

Nous vous proposons de participer à l'une ou l'autre des demi-journées de chasse au petit gibier qui seront organisées sur le territoire du château de La Grationnaye à Malansac, chez notre adhérent, Hubert de Chantérac. Les dates prévues seront communiquées ultérieurement aux personnes intéressées, en fonction des dates de réception des préinscriptions.

Ces journées commencent par un café d'accueil à 9h sur place, suivi des instructions et du départ pour la chasse.

La première partie est une levée d'étang au canards, suivie d'une chasse en mix battue et devant soi au faisan et au perdreau.

Il est possible de chasser avec son chien (un seul par chasseur) ce qui est au moins la moitié du plaisir, toutefois celui-ci devra être bien sous ordre, tout manquement à la discipline sera sanctionné par un avertissement du directeur de chasse et en cas de récidive, par la mise à l'écart du chien.

La fin de la chasse fait l'objet d'un tableau, suivi d'un apéritif et d'un déjeuner tiré du panier et partagé.

Votre préinscription se fera dans la limite des places disponibles, vous serez averti des dates dès qu'elles seront connues.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez participer en nous retournant le document suivant :

Monsieur et/ou Madame
souhaite participer à une / deux (rayer la mention inutile) demi-journée(s) de chasse au petit gibier
Adresse
Tél.
Mail
Votre préinscription est à envoyer à : Jean-Paul de RUSUNAN – 10 impasse du champ Dréano – 56750 DAMGAN



6 rue des Écoles - 56130 LA ROCHE-BERNARD

Espace Accueil Client 24/24

Services: Banques et assurances



Le tir sur sanglier courant avec réglage de carabine

Les samedis 25 juin et 23 juillet 2016 à La Roche-Bernard

Nous vous proposons de participer à l'une ou l'autre des séances de tir sur sanglier courant avec réglage de carabine, organisées les samedis 25 juin et 23 juillet, Armurerie du Rodoir, boulevard de Bretagne, 56130 La Roche Bernard (tel : 02 99 90 72 83).

Les places étant limitées à 5 tireurs par séance, priorité sera donnée aux adhérents qui se sont préinscrits, puis par ordre d'arrivée des inscriptions.

Le rendez-vous est fixé à 14h à l'armurerie, avec remise des boites de cartouches. Le tir s'effectuera au stand de l'armurerie.

ATTENTION:

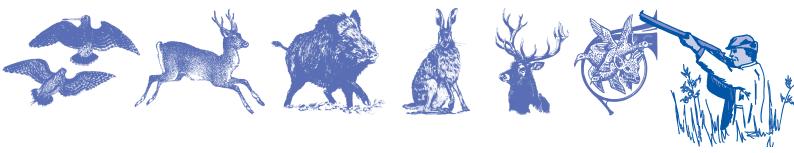
- > Se munir impérativement de son permis de chasser.
- > En raison du nombre de places limité à 5, de nombreux adhérents ne pourront être satisfaits.

De même, compte tenu du tarif préférentiel négocié par l'UCPM, les frais induits pour l'Armurerie du Rodoir (présence d'un armurier pour régler les armes et commander le tir) ne peuvent être couverts sans un minimum de 5 personnes. Pour cette raison le remboursement de la participation en cas d'absence (sauf cas de force majeure) ne sera pas possible.

Les carabines doivent être transportées sous housse ou valise. Il est très conseillé de se munir d'un casque ou de tout dispositif de réduction de son et d'un siège de battue pour l'attente entre les tirs.

Merci de nous faire savoir (avant le 18 juin pour la séance du 25 juin et avant le 16 juillet pour la séance du 23 juillet) si vous souhaitez participer en nous retournant les documents suivants :

Monsieur ou Madame proposée le samedi 25 juin 2016.	s'inscrit à la manifestation
La participation sera de 50 €.	
Votre inscription avec règlement par chèque libellé au nom de Patrick 18 juin 2016 à :	PROVOST est à retourner avant le
Patrick PROVOST - 18 rue Branducas - 44530 DRÉFFÉAC	
	_
Monsieur ou Madame proposée le vendredi 23 juillet 2016.	s'inscrit à la manifestation
	s'inscrit à la manifestation
proposée le vendredi 23 juillet 2016.	



Appel de la cotisation annuelle

Cher Adhérent et Ami Chasseur,

Lors de notre Assemblée Générale du 9 mai 2016 il a été décidé à **l'unanimité** :

• de maintenir notre tarif au niveau de l'an dernier :

COTISATIONS	
moins de 100 hectares	30 euros
de 101 à 250 hectares	40 euros
plus de 250 hectares	60 euros
Sympathisant	30 euros

- de continuer à mettre à votre disposition des sacs à gibier au tarif, cette année, de 2 euros les 10 sacs. Ils sont très utiles pour la distribution du gibier en particulier lors des battues,
- de mettre aussi à votre disposition des panneaux "chasse gardée, Union départementale des Chasses Privées" au tarif de 4 euros le panneau.

Vous constaterez que les cotisations et le tarif des panneaux chasse gardée restent stables.

Le tarif des sacs est réduit de 4 à 2 € pour ramener notre stock à un niveau inférieur avant le changement d'adresse du siège social.

Afin d'éviter tout rappel toujours coûteux, nous vous demandons de bien vouloir compléter et découper le bulletin ci-dessous à expédier à :

> Guy de Mentque 65 boulevard Lannes - 75116 PARIS

Avec nos remerciements, croyez, cher adhérent chasseur à nos sentiments dévoués et les meilleurs.

NOM et prénom :				
Représentant la Société de CHASSE ou Association de :				
	Cotisation :			
	Panneaux :	x 4 euros	=	
	Sacs à gibier :	x 2 euros les 10	=	
	Chèque libellé au nom de	e : U C P M (Union de	s Chasses Privées du Morbihan)	

à envoyer au Trésorier à Guy de Mentque - 65 boulevard Lannes - 75116 PARIS



Fiche d'adhésion à l'U.C.P.M.

Union des Chasses Privées du Morbihan

Nom :	Prénom :
Adresse:	
TOTAL CONTRACTOR	
Téléphone, fax, E.mail :	
Représentant la Société de chasse ou association de :	
representant la societe de chasse da association de	
Communes du territoire de chasse :	
Nombre d'hectares :	
Cotisation:	

A renvoyer à UCPM - chemin du Gazolven - 56780 ILE AUX MOINES